

Université du Québec à Montréal
Département De Science Politique
Session Automne 2023

POL4855-10
THÉORIES ET PRATIQUES DE LA DÉMOCRATIE (3 crédits)
Lundi de 14h à 17h

Professeur : Ricardo Peñafiel
Courriel : penafiel.ricardo@uqam.ca
Heures de disponibilité : Sur rendez-vous ou après le cours

Descriptif

Ce cours a pour objectif de présenter et de confronter les diverses théories et pratiques de la démocratie. La démocratie peut être comprise comme régime, comme moyen de gouvernement, comme méthode de décision ou comme type d'agir collectif. Seront notamment discutées les diverses théories et pratiques de la démocratie directe, représentative, délibérative, participative et révolutionnaire. Nous tiendrons également compte de la multiplicité des sens et des usages du concept, dans une approche à la fois historique et comparative qui intégrera les principales perspectives critiques (marxistes, féministes, etc.) sur les démocraties existantes ou sur la démocratie comme idéal.

Objectifs spécifiques

Suite au cours, les étudiantes et les étudiants devraient détenir :

- 1) une connaissance théorique et conceptuelle des débats autour de la démocratie ;
- 2) une connaissance empirique de différentes pratiques et luttes démocratiques au fil de l'histoire;
- 3) une capacité d'analyse critique permettant de prendre part aux débats politiques et scientifiques ou philosophiques autour de la démocratie.

L'acquisition de ces connaissances et de cette distance critique est d'autant plus importante que la démocratie est devenue aujourd'hui un « point nodal » (Laclau), c'est-à-dire un vocable autour duquel se joue une intense lutte pour le sens. Pratiquement toutes les actrices et acteurs politiques se réclament de la démocratie, qu'elles soient de gauche comme de droite, étatiques ou extra-parlementaires, puissant-e-s ou subalternes...

De même, au sein des théories de la démocratie, nous sommes loin de l'unanimité en termes de définition conceptuelle. Si la formule « gouvernement du peuple par le peuple » peut sembler simple, peu de gens s'entendent sur le sens à donner à ce lieu commun.

Pour certain-e-s, comme Schumpeter, la démocratie n'est qu'une « méthode » par laquelle la population choisit ses gouvernants de manière « concurrentielle ». Cette définition minimaliste conduit au développement, notamment aux États-Unis, d'une série de conceptions minimalistes de la démocratie, subordonnant l'impératif catégorique (Kant) de la volonté populaire à une contrainte de stabilité (*Stable Democracy*).

Cette démocratie restreinte (individualiste, de marché, de basse intensité, etc.) est aux antipodes des conceptions maximalistes ou substantialistes de la démocratie, voyant dans la délégation du pouvoir (c'est-à-dire le suffrage universel) un principe aristocratique ou oligarchique (gouvernement du petit nombre). Comme l'explique, entre autres, Bernard Manin, il est pour le moins paradoxal que le gouvernement représentatif, d'abord opposé à la démocratie (directe ou participative), soit perçu aujourd'hui comme sa quintessence.

Au-delà des débats autour des conceptions participatives ou délégatives de la « démocratie », il existe plusieurs autres débats ou nuances concernant la démocratie : républicaine ; délibérative ; agonistique ; sauvage ; insurgente ; de conflits ; féministe-décoloniale ; autochtone, etc. qui accepteront plus ou moins de dimensions délégatives au sein de l'idéal démocratique ou qui, à l'inverse, vérifieront radicalement le postulat d'égalité en explorant diverses formes d'isonomie (égalité de toutes devant l'élaboration des normes communes).

Les débats autour de la définition de la démocratie ne sont pas que théoriques ou conceptuels. Plusieurs de ces « définitions » servent de légitimation à des gouvernements, plus ou moins autoritaires, se présentant comme démocratiques alors même qu'ils criminalisent la démocratie (c'est-à-dire l'exercice de droits fondamentaux, comme ceux d'association, de manifestation, d'expression, etc.). D'autres, à l'inverse, cherchent à démystifier les conceptions oligarchiques de la « démocratie » pour légitimer des pratiques démocratiques réprimées par des gouvernements soi-disant démocratiques.

L'objectif principal de ce cours est de permettre aux étudiant-e-s de se situer au sein de ces débats et de prendre position, en analysant des cas concrets de pratiques démocratiques.

Modalités pédagogiques

Ce cours fonctionne pratiquement comme un séminaire ; dans la mesure où, bien que le nombre de pages de lectures est plus restreint, nous discuterons de ces lectures en classe, faisant avancer conjointement la connaissance mutuelle.

Aussi, bien qu'une partie du cours soit magistrale, la participation active aux débats en classe est essentielle.

Puisque ces débats sont structurés autour des lectures, la remise de fiches ou notes de lecture à chaque semaine est de mise.

Le travail final ainsi que le plan de ce travail seront fortement soutenus par ces lectures et ces débats.

Modalités d'évaluation

L'évaluation consistera en :

- 1) l'élaboration de **5 fiches** et de **7 notes de lecture**, à remettre de façon hebdomadaire avant le début de chaque cours (40% de la note finale : **30% pour les 3 meilleures fiches** (10%X3) et 10% pour la remise de l'ensemble des notes et des fiches ;
- 2) la participation active au cours compte pour **20%** et sera évaluée en fonction de la participation aux discussions et exercices en classe et la qualité des interventions (10%) ainsi que de la remise assidue des notes et des fiches (10% déjà comptabilisé à la section précédente) ;
- 3) l'élaboration d'un **plan de travail final** (à faire en groupe) à remettre la neuvième semaine de cours (une semaine après le retour de la semaine de lecture), soit le 6 novembre (**10% de la note finale**, 5-7 pages à interligne et demie).

Ledit plan doit contenir :

- i. une revue sommaire de la **littérature**
 - ii. une **problématique**
 - iii. une ou des **hypothèse(s)**
 - iv. un **plan de l'argumentation**
- 4) un **travail final** (à faire avec le même groupe du plan de travail) qui consiste à élaborer un projet de recherche à partir du plan préalablement soumis et l'analyse d'un échantillon de corpus (**40% de la note**), à remettre la dernière semaine de cours (20-25 pages à interligne et demie).

***Les **fiches de lecture** sont de brefs comptes-rendus (d'une page, simple interligne) qui doivent exposer :

- 1- la **thèse** défendue par l'auteur (en un paragraphe d'environ 5 lignes)
- 2- l'**arbre argumentatif** et les principaux arguments qui soutiennent cette position (3/4 de page) et
- 3- les dix (10) principaux **concepts** (énumérés, sans explications : 3-4 lignes)

Nota Bene : un concept n'est généralement pas constitué d'un seul terme. Le concept de démocratie, par exemple, peut être un concept en lui-même mais il est généralement lié à d'autres termes pour donner des concepts spécifiques tels que *démocratie de consensus*, *démocratie de basse intensité*, *démocratie de marché*, *démocratie insurgeante*, etc. Dans vos fiches vous devez identifier les concepts spécifiques au texte et pas seulement un mot, comme « démocratie », « politique », « société » ; « État », etc.

***Il est suggéré de suivre ce même modèle pour les **notes de lecture** mais le format est davantage libre (vous pouvez prendre plus d'une page et vous n'êtes pas tenu-e-s d'énumérer les concepts, par exemple, mais la thèse et l'arbre argumentatif sont des incontournables pour un usage ultérieur de ces fiches).

*** Tous les travaux doivent être **remis sur Moodle** en format **Word**

Calendrier hebdomadaire avec les lectures obligatoires et complémentaires

<p><i>Semaine 1</i> 11 septembre</p>	<p align="center">Présentation de la démarche du cours et signature de l'entente d'évaluation</p>
<p><i>Semaine 2</i> 18 septembre Notes de lecture</p>	<p>République et démocratie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manin, Bernard (1996). « Introduction : Principes du gouvernement représentatif », <i>Principes du gouvernement représentatif</i>, Paris : Flammarion, 2012 : 11-18 • Dupuis-Déri, Francis (2013). « Introduction. Jeux de mots et de pouvoir », <i>Démocratie. Histoire politique d'un mot : Aux États-unis et en France</i>. Lux Éditeur. pp. 9-37. <p>Lecture complémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Kriegel, Blandine (1996). « République et démocratie », <i>Cours de philosophie politique</i>, Paris : Librairie générale française, pp. 49-66.
<p><i>Semaine 3</i> 25 septembre Fiche 1 Peñafiel</p>	<p>Criminalisation de la démocratie</p> <ul style="list-style-type: none"> • *Peñafiel, Ricardo (2015). « La criminalisation de la participation citoyenne par des conceptions consensualistes de la démocratie participative », <i>Revue québécoise de droit international</i>. Hors-série, mars, p. 247-271. • Doran, Marie-Christine, « Criminalisation », site web de l'Observatoire, Violence, Criminalisation et Démocratie (OVCD). • Aussi disponible sur le site d'Anthropen
<p><i>Semaine 4</i> 2 octobre Notes de lecture</p>	<p>Démocraties restreintes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schumpeter, Joseph Alois, (1983 [1942]). <i>Capitalisme, Socialisme et Démocratie</i>. Bibliothèque. Paris, Payot. • Crozier, Michel, Samuel Huntington et Joji Watanuki (1975). <i>The crisis of democracy: Report on the governability of democracies to the Trilateral Commission</i>. New York University Press.
<p><i>Semaine 5</i> 9 octobre</p>	<p align="center">Action de grâce</p>

<p>Semaine 6</p> <p>16 octobre</p> <p>Fiche 2 Doran</p> <p>Conférencière invitée</p>	<p>Transitions démocratiques et réconciliation nationale</p> <p>De l'Espagne aux démocraties de la 3^{ème} vague :</p> <p>Comparaisons Europe de l'Est, Afrique, Amérique latine, Asie et l'exception du Moyen-Orient</p> <ul style="list-style-type: none"> • Béatrice Bazzana, « Le “modèle espagnol” de transition et ses usages actuels », in C. Jaffrelot (Dir.), <i>Démocraties d'ailleurs. Démocraties et démocratisations hors d'Occident</i>, Paris : Karthala, 2000 : 343-397. • *Doran, Marie-Christine (2020). « Le rôle politique de la Mémoire en Colombie et au Chili : Imaginaires, mobilisations, institutions ». <i>The Ethics Forum/ Les ateliers de l'éthique</i>. 14 (2), 2020, pp. 43-75.
<p>Semaine 7</p> <p>23 octobre</p>	<p>Semaine de lecture</p>
<p>Semaine 8</p> <p>30 octobre</p> <p>Fiche 3 au choix</p>	<p>Féminismes et démocratie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collin, Françoise (1996), « Mythe et réalité de la démocratie », <i>Les cahiers du CEDREF</i>, Hors-série 2, pp. 25-35. • Curiel, Ochy (2021). « Le féminisme décolonial en Abya Yala ». <i>Multitudes</i>, 84, pp. 78-86 <p><i>Discussions autour du plan de travail</i></p>
<p>Semaine 9</p> <p>6 novembre</p> <p>Fiche 4 Blondiaux</p>	<p style="text-align: center;">Remise du plan de travail</p> <p>Démocratie délibérative et agonistique</p> <ul style="list-style-type: none"> • *Blondiaux, Loïc (2008), « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », <i>Raisons politiques</i>, Vol. 2, n° 30, pp. 131-147 • Chantal Mouffe, « Penser la démocratie moderne avec, et contre, Carl Schmitt ». <i>Revue française de science politique</i>, 42 (1), 1992, pp. 83-96
<p>Semaine 10</p> <p>13 novembre</p> <p>Fiche 5 Bherer</p>	<p>Démocratie participative</p> <ul style="list-style-type: none"> • *Bherer, Laurence (2006). « La démocratie participative et la qualification citoyenne : À la frontière de la société civile et de l'État ». <i>Nouvelles Pratiques Sociales</i>, 18 (2): 24-38. • Bevort, Antoine (2002). « Protogoras versus Platon ». Chapitre 2 de <i>Pour une démocratie participative</i>. Presses de Sciences Po. pp. 41-60. • Angelcos, Nicolás et Marie-Christine Doran (2014). « L'expérience participative » des pobladores au Chili : entre résistance aux modes de

	<p>gestion de la pauvreté et nouvelles formes de politisation ». <i>Lien social et Politiques</i>, (71), 159–178.</p>
<p><i>Semaine 11</i> 20 novembre Notes de lecture</p>	<p>Démocratie de Conflits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Villacèque, Noémie (2012). « Chahut et délibération. De la souveraineté populaire dans l'Athènes classique ». <i>Participations</i>, 3, pp. 49-69. • Moulian, Tomás (1993). « Démocratie de consensus ou démocratie de conflits? ». <i>Problemes d'Amérique latine</i>. no 11, p. 17-23. • Breaugh, Martin et Ricardo Peñafiel (2015), « Notre démocratie du petit nombre », <i>À Bâbord!</i>, n° 57, déc.-janv, pp. 20-21.
<p><i>Semaine 12</i> 27 novembre</p>	<p>Populisme : Menace contre la démocratie ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tarragoni, Federico (2019). « Introduction. De quoi le populisme est-il le nom ? ». <i>L'esprit démocratique du populisme</i>. La Découverte • Peñafiel, Ricardo (2018). « Le retour du peuple », <i>Relations</i>, n° 795, mars–avril, p. 24-27. • Nadeau, Christian et Ricardo Peñafiel (2015). « Le populisme est-il incompatible avec la démocratie? » <i>Relations</i>, numéro 777, mars–avril, p. 38–39.
<p><i>Semaine 13</i> 4 décembre Notes de lecture ou fiche de reprise sur Peñafiel</p>	<p>Démocratie sauvage et interpellation plébéienne</p> <ul style="list-style-type: none"> • *Peñafiel, Ricardo (2012). « Les actions directes spontanées au-delà du virage à gauche. Les conditions de possibilité de l'interpellation plébéienne », <i>in</i> Corten, André, Catherine Huart et Ricardo Peñafiel (dir.), <i>L'interpellation plébéienne en Amérique latine. Violence, actions directes et virage à gauche</i>, Paris/Montréal, Karthala/PUQ, pp. 11-31. • Chollet, Antoine (2019). « L'énigme de la démocratie sauvage ». <i>Esprit</i>. n° 1-2, pp. 136-146

<p><i>Semaine 14</i></p> <p>11 décembre</p> <p>Notes de lecture</p>	<p>Démocraties autochtones</p> <ul style="list-style-type: none"> • Horn-Miller, Kahente (2022). « À quoi ressemble la démocratie participative autochtone? L'exemple du processus décisionnel communautaire de Kahnawà:ke ». <i>Les Cahiers du CIÉRA</i> no. 21, pp. 15–32. • Clastre, Pierre (1974). « Chapitre 11. La société contre l'État ». <i>La société contre l'État</i>. Les éditions du midi,
<p><i>Semaine 15</i></p> <p>18 décembre</p>	<p>Synthèse et exposé des travaux</p> <p style="text-align: center;"><i>Remise du travail final</i> (jusqu'au 22 décembre)</p>

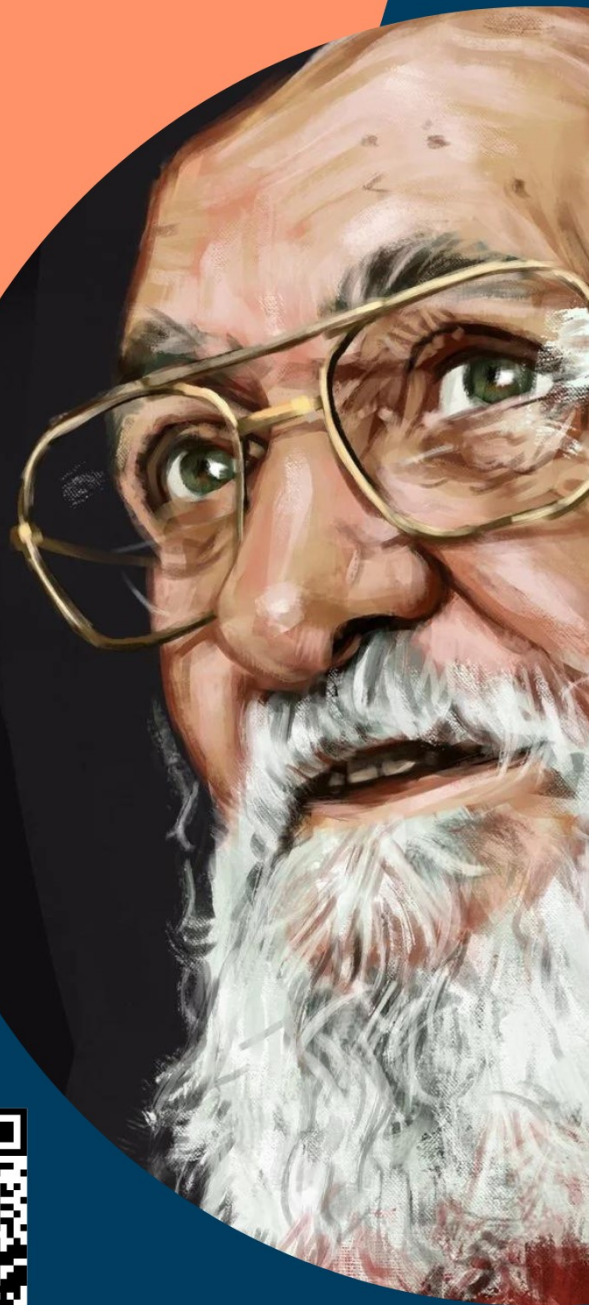
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*